



PRIÈRE

DIX HEURES

L'Assemblée permet à M. le *ministre* CHOMIAK de proposer l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 70 — *Loi sur les services immobiliers/The Real Estate Services Act* — dont a fait rapport le Comité permanent du développement social et économique.

Il s'élève un débat.

MM. les *ministres* CHOMIAK et LEMIEUX ainsi que MM. SCHULER, GERRARD et CULLEN interviennent.

L'Assemblée convient de différer la tenue du vote à 10 h 55 aujourd'hui.

La motion, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

POUR

ALLAN
ALTEMEYER
ASHTON
BRAUN
CALDWELL
CHIEF
CHOMIAK
CROTHERS
GAUDREAU
GERRARD
IRVIN-ROSS
JHA
KOSTYSHYN
LATHLIN
LEMIEUX

MACKINTOSH
MALOWAY
MARCELINO (Logan)
MARCELINO (Tyndall Park)
NEVAKSHONOFF
OSWALD
PETTERSEN
ROBINSON
RONDEAU
SARAN
SELINGER
STRUTHERS
SWAN
WIEBE
WIGHT 30

CONTRE

BRIESE
CULLEN
EICHLER
EWASKO
FRIESEN
GRAYDON
HELWER

MARTIN
PALLISTER
PEDERSEN
PIWNIUK
SCHULER
SMOOK
STEFANSON..... 14

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

L'Assemblée permet à M. le *ministre* CHOMIAK de proposer l'approbation, la troisième lecture et l'adoption de la version amendée du projet de loi 27 — *Loi modifiant la Loi sur la médecine vétérinaire/The Veterinary Medical Amendment Act* — dont a fait rapport le Comité permanent du développement social et économique.

Il s'élève un débat.

MM. les *ministres* CHOMIAK et LEMIEUX ainsi que MM. SCHULER et GERRARD interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

POUR

ALLAN
ALTEMEYER
ASHTON
BRAUN
CALDWELL
CHIEF
CHOMIAK
CROTHERS
GAUDREAU
IRVIN-ROSS
JHA
KOSTYSHYN
LATHLIN
LEMIEUX
MACKINTOSH

MALOWAY
MARCELINO (Logan)
MARCELINO (Tyndall Park)
NEVAKSHONOFF
OSWALD
PETTERSEN
ROBINSON
RONDEAU
SARAN
SELINGER
STRUTHERS
SWAN
WIEBE
WIGHT 29

CONTRE

BRIESE
CULLEN
EICHLER
EWASKO
FRIESEN
GERRARD
GOERTZEN

HELWER
PALLISTER
PEDERSEN
PIWNIUK
SCHULER
SMOOK
STEFANSON..... 14

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

M. EICHLER présente la proposition suivante :

Proposition n° 19 : Fardeau imposé aux familles manitobaines par l'augmentation des tarifs d'Hydro-Manitoba

Attendu :

que depuis que le député de Saint-Boniface est devenu premier ministre, les tarifs résidentiels d'électricité ont augmenté de 27 %, soit considérablement plus que le double du taux d'inflation;

que ces tarifs devraient doubler au cours des 20 prochaines années en raison d'augmentations annuelles qui se chiffrent à 4 %;

que la Régie des services publics a exprimé ses inquiétudes quant aux coûts plus élevés que prévus que pourrait engager Hydro-Manitoba, ce qui se traduirait par davantage d'augmentations de tarifs dans les années à venir,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba reconnaisse que les augmentations de tarifs aggravent les difficultés financières auxquelles font face les familles manitobaines et que le gouvernement provincial leur impose en accroissant les taxes et les tarifs, notamment en élargissant la portée de la taxe de vente provinciale en 2012 et en la faisant passer de sept à huit pourcent en 2013.

Il s'élève un débat.

M. EICHLER, M. le *ministre* ROBINSON ainsi que MM. SMOOK, WIEBE et MALOWAY interviennent. M. RONDEAU exerce son droit de parole jusqu'à midi et le conserve pour la reprise du débat.

TREIZE HEURES TRENTE

M. HELWER, *président du Comité permanent des comptes publics*, présente le quatrième rapport du Comité :

Réunions :

Le Comité s'est réuni :

- le 25 février 2013 (deuxième session de la quarantième législature);
- le 8 mai 2013 (deuxième session de la quarantième législature);
- le 19 mars 2014 (troisième session de la quarantième législature);
- le 3 septembre 2014 (troisième session de la quarantième législature);
- le 28 janvier 2015 (quatrième session de la quarantième législature);
- le 4 novembre 2015 (quatrième session de la quarantième législature).

Questions à l'étude :

- Le rapport du vérificateur général intitulé « Annual Report to the Legislature » et daté de mars 2014 :
 - Chapitre 1 — « Accounts and Financial Statements: Section 10 Annual Report »;
- les comptes publics pour les exercices qui se sont terminés les 31 mars 2012 et 2013 (volumes 1, 2, 3 et 4);
- les comptes publics pour l'exercice qui se sont terminés les 31 mars 2014 et 2015 (volumes 1, 2 et 3).

Composition du Comité :

Réunion du 25 février 2013 :

- M^{me} CROTHERS;
- M. DEWAR (vice-président);
- M^{me} DRIEDGER;
- M. EWASKO;
- M. GERRARD;
- M. HELWER (président);
- M. JHA;
- M. PEDERSEN;
- M. le *ministre* STRUTHERS;
- M. WHITEHEAD;
- M^{me} WIGHT.

Substitutions effectuées avant la réunion :

- M^{me} CROTHERS remplace M. ALLUM;
- M^{me} WIGHT remplace M^{me} BRAUN;
- M. EWASKO remplace M. CULLEN.

Réunion du 8 mai 2013 :

- M. ALLUM;
- M^{me} BRAUN;
- M. CULLEN;
- M. DEWAR (vice-président);
- M^{me} DRIEDGER;
- M. GERRARD;
- M. HELWER (président);
- M. JHA;
- M. MARCELINO;
- M. PEDERSEN;
- M. le *ministre* STRUTHERS.

Substitution effectuée avant la réunion :
M. MARCELINO remplace M. WHITEHEAD.

Réunion du 19 mars 2014 :

- M. FRIESEN;
- M. GERRARD;
- M. HELWER (président);
- M^{me} la *ministre* HOWARD;
- M. JHA;
- M. MARCELINO;
- M. MARTIN;
- M. PEDERSEN;
- M. WHITEHEAD;
- M. WIEBE (vice-président);
- M^{me} WIGHT.

Substitutions effectuées avant la réunion :

- M. MARCELINO remplace M. DEWAR;
- M. MARTIN remplace M. SCHULER;

Réunion du 3 septembre 2014 :

- M^{me} ALLAN;
- M. DEWAR;
- M. GERRARD;
- M. HELWER (président);
- M. MARCELINO;
- M. PEDERSEN;
- M. SCHULER;
- M^{me} STEFANSON;
- M. le *ministre* STRUTHERS;
- M. WIEBE (vice-président);
- M^{me} WIGHT.

Substitutions effectuées avant la réunion :

- M^{me} ALLAN remplace M. JHA;
- M^{me} STEFANSON remplace M. FRIESEN;
- M. le *ministre* STRUTHERS remplace M^{me} la *ministre* HOWARD.

Réunion du 28 janvier 2015 :

- M. DEWAR;
- M. GERRARD;
- M. HELWER (président);
- M. JHA;
- M. MALOWAY;
- M. MARCELINO;
- M. MARTIN;
- M. PEDERSEN;
- M. SARAN;
- M. SCHULER;
- M. WIEBE (vice-président).

Substitutions effectuées avant la réunion :

- M. MARTIN remplace M. FRIESEN;
- M. SARAN comble une vacance.

Réunion du 4 novembre 2015 :

- M. DEWAR;
- M. GERRARD;
- M. HELWER (président);
- M. FRIESEN;
- M. JHA;
- M. LATHLIN;
- M. MALOWAY;
- M. MARCELINO;
- M. PIWNIUK;
- M^{me} STEFANSON;
- M. WIEBE (vice-président).

Substitutions effectuées avant la réunion :

- M. PIWNIUK remplace M. SCHULER;
- M^{me} STEFANSON remplace M. PEDERSEN.

Personnes étant intervenues pendant la réunion du 25 février 2013 :

- M^{me} Carol Bellringer, *vérificatrice générale*;
- M. le *ministre* STRUTHERS;
- M. John Clarkson, *sous-ministre des Finances*.

Personnes étant intervenues pendant la réunion du 8 mai 2013 :

- M^{me} Carol Bellringer, *vérificatrice générale*;
- M. le *ministre* STRUTHERS;
- M. John Clarkson, *sous-ministre des Finances*.

Personnes étant intervenues pendant la réunion du 19 mars 2014 :

- M^{me} Carol Bellringer, *vérificatrice générale*;
- M^{me} la *ministre* HOWARD;
- M. Jim Hrichishen, *sous-ministre des Finances*.

Personnes étant intervenues pendant la réunion du 3 septembre 2014 :

- M. Norm Ricard, *vérificateur général intermédiaire*;
- M. Tyson Shtykalo, *vérificateur général adjoint*;
- M. Jim Hrichishen, *sous-ministre des Finances*.

Personnes étant intervenues pendant la réunion du 28 janvier 2015 :

- M. Norm Ricard, *vérificateur général intermédiaire*;
- M. le *ministre* DEWAR;
- M. Jim Hrichishen, *sous-ministre des Finances*.

Personnes étant intervenues pendant la réunion du 4 novembre 2015 :

- M. Norm Ricard, *vérificateur général*;
- M. le *ministre* DEWAR;
- M. Jim Hrichishen, *sous-ministre des Finances*.

Entente :

Le Comité s'est entendu pour terminer l'examen du chapitre 1 — « Accounts and Financial Statements: Section 10 Annual Report » tiré du rapport du vérificateur général intitulé « Annual Report to the Legislature » et daté de mars 2014, pendant la réunion du 4 novembre 2015.

Rapports étudiés et adoptés :

Le Comité a examiné les rapports indiqués ci-après et les a adoptés sans modifications :

- les comptes publics pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2012 (volumes 1, 2, 3 et 4);
- les comptes publics pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2014 (volumes 1, 2, et 3).

Rapports étudiés, mais non adoptés :

Le Comité a examiné les rapports indiqués ci-après, mais ne les a pas adoptés :

- le rapport du vérificateur général intitulé « Annual Report to the Legislature » et daté de mars 2014 (Chapitre 1 — examen complété);
- les comptes publics pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2012 (volumes 1, 2, 3 et 4);

- les comptes publics pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2013 (volumes 1, 2, 3 et 4);
- les comptes publics pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2014 (volumes 1, 2 et 3);
- les comptes publics pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2015 (volumes 1, 2 et 3).

Sur la motion de M. HELWER, le rapport du Comité est déposé.

M. le *ministre* ROBINSON dépose le rapport annuel de Commission manitobaine d'aménagement du canal de dérivation et de la route située du côté est pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2015.

(Document parlementaire n° 98)

M^{me} la *ministre* IRVIN-ROSS dépose le rapport annuel du ministère des Services à la famille pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2015.

(Document parlementaire n° 99)

M. le *ministre* LEMIEUX dépose le rapport annuel du Bureau de l'état civil pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2015.

(Document parlementaire n° 100)

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, M^{me} LATHLIN ainsi que MM. MARTIN, PETERSEN, GRAYDON et MARCELINO (Tyndall Park) font des déclarations de député.

Présentation et lecture de pétitions :

M. SCHULER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à améliorer la sécurité au passage piétonnier situé à l'intersection de la route provinciale à grande circulation n° 206 et de l'avenue Cedar à Oakbank, notamment en mettant en évidence des marques sur la chaussée afin de mieux indiquer l'emplacement des accotements et du passage et en installant une structure illuminée pour piétons. (L. Pats, D. Jobb, J. Middleton et autres)

M. EWASKO — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial et la ministre de la Santé à s'assurer qu'un médecin de soins primaires soit disponible les fins de semaines et les jours fériés à l'hôpital et au centre de santé de soins primaires de la région de Beauséjour afin de mieux assurer ce service essentiel aux résidents. (S. Hildebrandt, B. Hutlet, S. Godin et autres)

M. EICHLER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à réparer et à rouvrir les routes provinciales secondaires n^{os} 415 et 416 afin de permettre une circulation convenable d'est en ouest dans la région d'Entre-les-lacs. (L. Griffin, R. Carter, D. Cook et autres)

M. PEDERSEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à réparer et à rouvrir les routes provinciales secondaires 415 et 416 afin de permettre une circulation convenable d'est en ouest dans la région d'Entre-les-lacs. (K. Flitcroft, C. Mackie, M. Green et autres)

M. CULLEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à élaborer et à mettre en œuvre des services communautaires de traitement des lésions cérébrales — comprenant notamment des services de gestion de cas aussi appelés aide à la navigation, l'accès à des logements sûrs et abordables dans la collectivité, la présence d'un surveillant ou d'un assistant pour les programmes de réinsertion communautaire et un accès accru aux services de réhabilitation communautaire ainsi qu'aux services de transport, particulièrement pour les personnes habitant dans les régions rurales du Manitoba — et à prévoir, dans le cadre du modèle élaboré, un soutien financier et affectif à l'intention des familles et des autres aidants naturels. (H. Thornborough, D. Ediger, C. Ediger et autres)

L'Assemblée convient à l'unanimité de former un seul groupe du Comité des subsides qui se réunira dans la salle 254 pendant qu'elle siège afin de terminer l'examen des budgets.

M. le *ministre* CHOMIAK propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 19 — *Loi modifiant la Loi sur la profession d'avocat/The Legal Profession Amendment Act* — dont a fait rapport le Comité permanent du développement social et économique.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* CHOMIAK et M. GOERTZEN interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

M. le *ministre* CHOMIAK propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 28 — *Loi modifiant la Loi sur les sûretés relatives aux biens personnels/The Personal Property Security Amendment Act* — dont a fait rapport le Comité permanent du développement social et économique.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* CHOMIAK et M. SCHULER interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

M. le *ministre* CHOMIAK propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 38 — *Loi sur la protection des images intimes/The Intimate Image Protection Act* — dont a fait rapport le Comité permanent du développement social et économique.

Il s'élève un débat.

MM. les *ministres* CHOMIAK et MACKINTOSH ainsi que M. GOERTZEN interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

M. le *ministre* CHOMIAK propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 37 — *Loi sur la radioprotection/The Radiation Protection Act* — dont a fait rapport le Comité permanent du développement social et économique.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* CHOMIAK et M^{me} la *ministre* CROTHERS interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

M. le *ministre* CHOMIAK propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption de la version amendée du projet de loi 30 — *Loi modifiant la Loi sur la protection de la santé des non-fumeurs (cigarettes électroniques)/The Non-Smokers Health Protection Amendment Act (E-Cigarettes)* — dont a fait rapport le Comité permanent des ressources humaines.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* CHOMIAK, M^{me} la *ministre* CROTHERS ainsi que MM. GOERTZEN et GERRARD interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

M. le *ministre* CHOMIAK propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 41 — *Loi corrective de 2015/The Statutes Correction and Minor Amendments Act, 2015* — dont a fait rapport le Comité permanent du développement social et économique.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* CHOMIAK, M. GOERTZEN et M. le *ministre* CHOMIAK (avec le consentement de l'Assemblée) interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

M. le *ministre* CHOMIAK propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 45 — *Loi modifiant la Loi électorale/The Elections Amendment Act* — dont a fait rapport le Comité permanent du développement social et économique.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* CHOMIAK et M. GOERTZEN interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

M. le *ministre* CHOMIAK propose que les projets de loi indiqués ci-dessous et déposés au cours de la quatrième session de la quarantième législature soient rétablis pendant la cinquième session de la quarantième législature à l'étape à laquelle ils étaient au moment de la prorogation de la quatrième session :

- projet de loi 2 — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (faible effectif des classes)/The Public Schools Amendment Act (Small Classes for K to 3)*;
- projet de loi 7 — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (superficie réservée aux garderies dans les écoles)/The Public Schools Amendment Act (Protecting Child Care Space in Schools)*;
- projet de loi 33 — *Loi sur la réforme du droit de la famille (mesures pour le mieux-être des enfants)/The Family Law Reform Act (Putting Children First)*;
- projet de loi 215 — *Loi sur la prévention de la violence familiale et interpersonnelle grâce à l'éducation (modification de la Loi sur les écoles publiques et de la Loi sur l'administration scolaire)/The Prevention of Interpersonal and Family Violence Through Education Act (Public Schools Act and Education Administration Act Amended)*;
- projet de loi 300 — *Loi modifiant la Loi sur la « Mount Carmel Clinic »/The Mount Carmel Clinic Amendment Act*.

Bien que les projets de loi 2 et 7 figurent dans le *feuilleton* sous la rubrique « Deuxième lecture — débat », une période de questions d'une durée de 15 minutes portant sur chacun de ces projets de loi aura lieu.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* CHOMIAK intervient. La motion, mise aux voix, est adoptée.

M. ALTEMEYER, *vice-président du Comité des subsides*, présente le rapport sur les travaux du 19 mai au 5 novembre 2015 :

EN COMITÉ

Pendant que le groupe du Comité des subsides réuni dans la salle 254 le 27 mai 2015 examine le budget du ministère des Services à la famille, un vote par oui ou non est tenu sur la motion de M. WISHART recommandant que le traitement du ministre soit réduit à 1,00 \$. Un vote consigné est demandé. Les députés réunis dans les salles 254 et 255 retournent à l'Assemblée pour voter. La motion est rejetée à 16 contre 30.

Pendant que le groupe du Comité des subsides réuni dans la salle 255 le 1^{er} juin 2015 examine le budget du ministère des Finances, un vote par oui ou non est tenu sur la motion de M. FRIESEN recommandant que le traitement du ministre soit réduit à 1,00 \$. Un vote consigné est demandé. Les députés réunis dans les salles 254 et 255 retournent à l'Assemblée pour voter. La motion est rejetée à 16 contre 32.

Pendant que le groupe du Comité des subsides réuni dans la salle 254 le 1^{er} juin 2015 examine le budget du ministère du Logement et du Développement communautaire, un vote par oui ou non est tenu sur la motion de M. WISHART recommandant que le traitement du ministre soit réduit à 1,00 \$. La motion est rejetée.

Pendant que le groupe du Comité des subsides réuni dans la salle 255 le 9 juin 2015 examine le budget du ministère de l'Infrastructure et des Transports, un vote par oui ou non est tenu sur la motion de M. HELWER recommandant que le traitement du ministre soit réduit à 1,00 \$. La motion est rejetée.

Pendant que le groupe du Comité des subsides réuni dans la salle 254 le 29 octobre 2015 examine le budget du ministère de la Santé, de la Vie saine et des Aînés, un vote par oui ou non est tenu sur la motion de M^{me} DRIEDGER recommandant que le traitement du ministre soit réduit à 37 001,00 \$. La motion est rejetée à 17 contre 30.

Le Comité adopte les propositions suivantes :

1.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016, la somme maximale de 9 806 000 \$ et de l'affecter à l'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE sous le poste : Autres dépenses de l'Assemblée.

1.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016, la somme maximale de 6 917 000 \$ et de l'affecter à l'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE sous le poste : Bureau du vérificateur général.

1.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016, la somme maximale de 3 433 000 \$ et de l'affecter à l'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE sous le poste : Bureau de l'ombudsman.

1.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016, la somme maximale de 1 549 000 \$ et de l'affecter à l'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE sous le poste : Bureau du directeur général des élections.

1.5 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016, la somme maximale de 3 832 000 \$ et de l'affecter à l'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE sous le poste : Bureau du protecteur des enfants.

2.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016, la somme maximale de 2 679 000 \$ et de l'affecter au CONSEIL EXÉCUTIF sous le poste : Administration.

3.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016, la somme maximale de 4 277 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL sous le poste : Administration et finances.

3.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016, la somme maximale de 10 163 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL sous le poste : Politique et innovations stratégiques.

3.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016, la somme maximale de 135 106 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL sous le poste : Programmes de gestion des risques, de crédit et de soutien du revenu.

3.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016, la somme maximale de 21 671 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL sous le poste : Développement et promotion de l'industrie agricole.

3.5 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016, la somme maximale de 32 422 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL sous le poste : Développement économique rural et agroalimentaire.

3.6 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016, la somme maximale de 356 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL sous le poste : Coûts liés aux immobilisations.

3.7 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016, la somme maximale de 250 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL sous le poste : Immobilisations.

4.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016, la somme maximale de 7 597 000 \$ et de l'affecter au ministère de la JUSTICE sous le poste : Administration, finances et innovation.

4.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016, la somme maximale de 39 420 000 \$ et de l'affecter au ministère de la JUSTICE sous le poste : Droit criminel.

4.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016, la somme maximale de 44 939 000 \$ et de l'affecter au ministère de la JUSTICE sous le poste : Droit civil.

4.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016, la somme maximale de 381 343 000 \$ et de l'affecter au ministère de la JUSTICE sous le poste : Sécurité communautaire.

4.5 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016, la somme maximale de 60 048 000 \$ et de l'affecter au ministère de la JUSTICE sous le poste : Tribunaux.

4.6 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016, la somme maximale de 4 050 000 \$ et de l'affecter au ministère de la JUSTICE sous le poste : Coûts liés aux immobilisations.

4.7 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016, la somme maximale de 3 694 000 \$ et de l'affecter au ministère de la JUSTICE sous le poste : Immobilisations.

6.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016, la somme maximale de 14 161 000 \$ et de l'affecter au RÉGIME DE RETRAITE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET AUX AUTRES FRAIS sous le poste : Régime de retraite de la fonction publique et autres frais.

7.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016, la somme maximale de 5 714 000 \$ et de l'affecter au ministère des FINANCES sous le poste : Administration et finances.

7.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016, la somme maximale de 28 007 000 \$ et de l'affecter au ministère des FINANCES sous le poste : Gestion budgétaire et financière.

7.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016, la somme maximale de 7 279 000 \$ et de l'affecter au ministère des FINANCES sous le poste : Secrétariat du Conseil du Trésor.

7.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016, la somme maximale de 2 005 000 \$ et de l'affecter au ministère des FINANCES sous le poste : Priorités et planification.

7.5 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016, la somme maximale de 138 567 000 \$ et de l'affecter au ministère des FINANCES sous le poste : Services centralisés.

7.6 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016, la somme maximale de 62 750 000 \$ et de l'affecter au ministère des FINANCES sous le poste : Coûts liés aux immobilisations.

7.7 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016, la somme maximale de 18 033 000 \$ et de l'affecter au ministère des FINANCES sous le poste : Paiement net des crédits d'impôt.

7.8 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016, la somme maximale de 63 125 000 \$ et de l'affecter au ministère des FINANCES sous le poste : Immobilisations.

9.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016, la somme maximale de 6 605 000 \$ et de l'affecter au ministère des SERVICES À LA FAMILLE sous le poste : Administration et finances.

9.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016, la somme maximale de 451 616 000 \$ et de l'affecter au ministère des SERVICES À LA FAMILLE sous le poste : Prestation de services dans les communautés.

9.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016, la somme maximale de 217 512 000 \$ et de l'affecter au ministère des SERVICES À LA FAMILLE sous le poste : Engagement communautaire et services ministériels.

9.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016, la somme maximale de 484 138 000 \$ et de l'affecter au ministère des SERVICES À LA FAMILLE sous le poste : Services à l'enfant et à la famille.

9.5 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016, la somme maximale de 2 521 000 \$ et de l'affecter au ministère des SERVICES À LA FAMILLE sous le poste : Coûts liés aux immobilisations.

9.6 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016, la somme maximale de 401 000 \$ et de l'affecter au ministère des SERVICES À LA FAMILLE sous le poste : Immobilisations.

10.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016, la somme maximale de 5 053 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'EMPLOI ET DE L'ÉCONOMIE sous le poste : Administration et finances.

10.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016, la somme maximale de 28 908 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'EMPLOI ET DE L'ÉCONOMIE sous le poste : Services d'aide à l'entreprise.

10.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016, la somme maximale de 618 711 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'EMPLOI ET DE L'ÉCONOMIE sous le poste : Perfectionnement de la main-d'œuvre et soutien du revenu.

10.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016, la somme maximale de 3 297 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'EMPLOI ET DE L'ÉCONOMIE sous le poste : Relations internationales et commerce.

10.5 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016, la somme maximale de 1 905 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'EMPLOI ET DE L'ÉCONOMIE sous le poste : Coûts liés aux immobilisations.

11.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016, la somme maximale de 661 000 \$ et de l'affecter au ministère du TRAVAIL ET DE L'IMMIGRATION sous le poste : Administration et finances.

11.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016, la somme maximale de 5 491 000 \$ et de l'affecter au ministère du TRAVAIL ET DE L'IMMIGRATION sous le poste : Immigration et possibilités économiques.

11.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016, la somme maximale de 16 696 000 \$ et de l'affecter au ministère du TRAVAIL ET DE L'IMMIGRATION sous le poste : Programmes relatifs au travail.

11.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016, la somme maximale de 214 000 \$ et de l'affecter au ministère du TRAVAIL ET DE L'IMMIGRATION sous le poste : Coûts liés aux immobilisations.

12.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016, la somme maximale de 15 421 000 \$ et de l'affecter au ministère de la CONSERVATION ET DE LA GESTION DES RESSOURCES HYDRIQUES sous le poste : Finances et terres domaniales.

12.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016, la somme maximale de 68 939 000 \$ et de l'affecter au ministère de la CONSERVATION ET DE LA GESTION DES RESSOURCES HYDRIQUES sous le poste : Parcs et services régionaux.

12.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016, la somme maximale de 12 963 000 \$ et de l'affecter au ministère de la CONSERVATION ET DE LA GESTION DES RESSOURCES HYDRIQUES sous le poste : Gérance de l'environnement.

12.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016, la somme maximale de 27 332 000 \$ et de l'affecter au ministère de la CONSERVATION ET DE LA GESTION DES RESSOURCES HYDRIQUES sous le poste : Gestion des ressources hydriques et biodiversité.

12.5 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016, la somme maximale de 13 434 000 \$ et de l'affecter au ministère de la CONSERVATION ET DE LA GESTION DES RESSOURCES HYDRIQUES sous le poste : Coûts liés aux immobilisations.

12.6 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016, la somme maximale de 23 523 000 \$ et de l'affecter au ministère de la CONSERVATION ET DE LA GESTION DES RESSOURCES HYDRIQUES sous le poste : Immobilisations.

13.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016, la somme maximale de 3 385 000 \$ et de l'affecter au ministère des ADMINISTRATIONS MUNICIPALES sous le poste : Administration et finances.

13.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016, la somme maximale de 30 785 000 \$ et de l'affecter au ministère des ADMINISTRATIONS MUNICIPALES sous le poste : Aménagement et développement communautaires.

13.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016, la somme maximale de 14 971 000 \$ et de l'affecter au ministère des ADMINISTRATIONS MUNICIPALES sous le poste : Infrastructure et services municipaux.

13.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016, la somme maximale de 382 848 000 \$ et de l'affecter au ministère des ADMINISTRATIONS MUNICIPALES sous le poste : Aide financière aux municipalités.

13.5 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016, la somme maximale de 1 844 000 \$ et de l'affecter au ministère des ADMINISTRATIONS MUNICIPALES sous le poste : Énergie.

14.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016, la somme maximale de 2 513 000 \$ et de l'affecter au ministère du TOURISME, DE LA CULTURE, DU PATRIMOINE, DU SPORT ET DE LA PROTECTION DU CONSOMMATEUR sous le poste : Administration et finances.

14.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016, la somme maximale de 58 232 000 \$ et de l'affecter au ministère du TOURISME, DE LA CULTURE, DU PATRIMOINE, DU SPORT ET DE LA PROTECTION DU CONSOMMATEUR sous le poste : Programmes.

14.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016, la somme maximale de 8 907 000 \$ et de l'affecter au ministère du TOURISME, DE LA CULTURE, DU PATRIMOINE, DU SPORT ET DE LA PROTECTION DU CONSOMMATEUR sous le poste : Documentation et information.

14.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016, la somme maximale de 11 359 000 \$ et de l'affecter au ministère du TOURISME, DE LA CULTURE, DU PATRIMOINE, DU SPORT ET DE LA PROTECTION DU CONSOMMATEUR sous le poste : Protection du consommateur.

14.5 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016, la somme maximale de 237 000 \$ et de l'affecter au ministère du TOURISME, DE LA CULTURE, DU PATRIMOINE, DU SPORT ET DE LA PROTECTION DU CONSOMMATEUR sous le poste : Coûts liés aux immobilisations.

14.6 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016, la somme maximale de 110 000 \$ et de l'affecter au ministère du TOURISME, DE LA CULTURE, DU PATRIMOINE, DU SPORT ET DE LA PROTECTION DU CONSOMMATEUR sous le poste : Immobilisations.

15.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016, la somme maximale de 8 692 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'INFRASTRUCTURE ET DES TRANSPORTS sous le poste : Administration, finances et services gouvernementaux.

15.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016, la somme maximale de 43 527 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'INFRASTRUCTURE ET DES TRANSPORTS sous le poste : Services de la voirie et des transports.

15.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016, la somme maximale de 180 389 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'INFRASTRUCTURE ET DES TRANSPORTS sous le poste : Travaux d'infrastructure.

15.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016, la somme maximale de 8 139 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'INFRASTRUCTURE ET DES TRANSPORTS sous le poste : Division des mesures d'urgence et de la sécurité.

15.5 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016, la somme maximale de 366 415 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'INFRASTRUCTURE ET DES TRANSPORTS sous le poste : Coûts liés aux immobilisations.

15.6 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016, la somme maximale de 646 520 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'INFRASTRUCTURE ET DES TRANSPORTS sous le poste : Immobilisations.

16.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016, la somme maximale de 2 393 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR sous le poste : Administration et finances.

16.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016, la somme maximale de 25 621 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR sous le poste : Programmes scolaires.

16.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016, la somme maximale de 9 563 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR sous le poste : Bureau de l'éducation française.

16.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016, la somme maximale de 356 308 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR sous le poste : Aide fiscale relative à l'éducation.

16.5 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016, la somme maximale de 1 321 059 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR sous le poste : Soutien aux écoles.

16.6 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016, la somme maximale de 675 697 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR sous le poste : Enseignement supérieur.

16.7 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016, la somme maximale de 38 306 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR sous le poste : Aide aux étudiants du Manitoba.

16.8 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016, la somme maximale de 75 050 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR sous le poste : Financement des immobilisations.

16.9 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016, la somme maximale de 1 434 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR sous le poste : Coûts liés aux immobilisations.

16.10 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016, la somme maximale de 100 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR sous le poste : Immobilisations.

17.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016, la somme maximale de 18 369 000 \$ et de l'affecter à la COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE sous le poste : Commission de la fonction publique.

18.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016, la somme maximale de 528 000 \$ et de l'affecter au ministère des RESSOURCES MINIÈRES sous le poste : Administration et finances.

18.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016, la somme maximale de 8 667 000 \$ et de l'affecter au ministère des RESSOURCES MINIÈRES sous le poste : Ressources minières.

18.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016, la somme maximale de 640 000 \$ et de l'affecter au ministère des RESSOURCES MINIÈRES sous le poste : Coûts liés aux immobilisations.

19.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016, la somme maximale de 992 000 \$ et de l'affecter au ministère des AFFAIRES AUTOCHTONES ET DU NORD sous le poste : Direction générale.

19.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016, la somme maximale de 32 429 000 \$ et de l'affecter au ministère des AFFAIRES AUTOCHTONES ET DU NORD sous le poste : Opérations.

19.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016, la somme maximale de 106 000 \$ et de l'affecter au ministère des AFFAIRES AUTOCHTONES ET DU NORD sous le poste : Coûts liés aux immobilisations.

20.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016, la somme maximale de 1 124 000 \$ et de l'affecter au ministère des ENFANTS ET DES PERSPECTIVES POUR LA JEUNESSE sous le poste : Administration et finances.

20.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016, la somme maximale de 32 526 000 \$ et de l'affecter au ministère des ENFANTS ET DES PERSPECTIVES POUR LA JEUNESSE sous le poste : Enfants en santé Manitoba.

20.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016, la somme maximale de 16 009 000 \$ et de l'affecter au ministère des ENFANTS ET DES PERSPECTIVES POUR LA JEUNESSE sous le poste : Perspectives pour la jeunesse.

21.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016, la somme maximale de 10 670 000 \$ et de l'affecter au ministère de la SANTÉ, DE LA VIE SAINE ET DES AÎNÉS sous le poste : Administration et finances.

21.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016, la somme maximale de 34 050 000 \$ et de l'affecter au ministère de la SANTÉ, DE LA VIE SAINE ET DES AÎNÉS sous le poste : Politiques et programmes provinciaux.

21.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016, la somme maximale de 9 578 000 \$ et de l'affecter au ministère de la SANTÉ, DE LA VIE SAINTE ET DES AÎNÉS sous le poste : Secrétariat à la main-d'œuvre de la santé.

21.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016, la somme maximale de 27 634 000 \$ et de l'affecter au ministère de la SANTÉ, DE LA VIE SAINTE ET DES AÎNÉS sous le poste : Santé publique et soins de santé primaires.

21.5 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016, la somme maximale de 15 690 000 \$ et de l'affecter au ministère de la SANTÉ, DE LA VIE SAINTE ET DES AÎNÉS sous le poste : Politiques et programmes régionaux.

21.6 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016, la somme maximale de 47 852 000 \$ et de l'affecter au ministère de la SANTÉ, DE LA VIE SAINTE ET DES AÎNÉS sous le poste : Vie saine et Aînés.

21.7 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016, la somme maximale de 5 317 671 000 \$ et de l'affecter au ministère de la SANTÉ, DE LA VIE SAINTE ET DES AÎNÉS sous le poste : Fonds d'assurance-maladie.

21.8 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016, la somme maximale de 185 403 000 \$ et de l'affecter au ministère de la SANTÉ, DE LA VIE SAINTE ET DES AÎNÉS sous le poste : Financement des immobilisations.

21.9 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016, la somme maximale de 4 744 000 \$ et de l'affecter au ministère de la SANTÉ, DE LA VIE SAINTE ET DES AÎNÉS sous le poste : Coûts liés aux immobilisations.

21.10 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016, la somme maximale de 664 000 \$ et de l'affecter au ministère de la SANTÉ, DE LA VIE SAINTE ET DES AÎNÉS sous le poste : Immobilisations.

26.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016, la somme maximale de 12 474 000 \$ et de l'affecter aux CRÉDITS D'AUTORISATION sous le poste : Mise en œuvre de certaines ententes.

26.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016, la somme maximale de 2 250 000 \$ et de l'affecter aux CRÉDITS D'AUTORISATION sous le poste : Initiatives concernant l'administration de la justice.

26.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016, la somme maximale de 30 000 000 \$ et de l'affecter aux CRÉDITS D'AUTORISATION sous le poste : Rajustements liés aux services internes.

26.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016, la somme maximale de 12 314 000 \$ et de l'affecter aux CRÉDITS D'AUTORISATION sous le poste : Immobilisations - Rajustements liés aux services internes.

27.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016, la somme maximale de 38 500 000 \$ et de l'affecter aux AUTRES CRÉDITS sous le poste : Urgences diverses.

27.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016, la somme maximale de 500 000 \$ et de l'affecter aux AUTRES CRÉDITS sous le poste : Provision pour les pertes et dépenses des sociétés d'État et d'autres organismes gouvernementaux.

27.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016, la somme maximale de 1 084 000 \$ et de l'affecter aux AUTRES CRÉDITS sous le poste : Commission manitobaine d'aménagement du canal de dérivation et de la route située du côté est.

27.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016, la somme maximale de 3 400 000 \$ et de l'affecter aux AUTRES CRÉDITS sous le poste : Fonds des innovations de développement durable.

30.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016, la somme maximale de 1 562 000 \$ et de l'affecter au ministère du LOGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE sous le poste : Administration.

30.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016, la somme maximale de 80 974 000 \$ et de l'affecter au ministère du LOGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE sous le poste : Logement.

30.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016, la somme maximale de 6 312 000 \$ et de l'affecter au ministère du LOGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE sous le poste : Développement communautaire.

30.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016, la somme maximale de 136 000 \$ et de l'affecter au ministère du LOGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE sous le poste : Coûts liés aux immobilisations.

44.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016, la somme maximale de 272 000 \$ et de l'affecter au ministère des AFFAIRES MULTICULTURELLES ET DE L'ALPHABÉTISATION sous le poste : Haute direction.

44.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016, la somme maximale de 401 000 \$ et de l'affecter au ministère des AFFAIRES MULTICULTURELLES ET DE L'ALPHABÉTISATION sous le poste : Secrétariat des affaires multiculturelles.

44.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016, la somme maximale de 20 899 000 \$ et de l'affecter au ministère des AFFAIRES MULTICULTURELLES ET DE L'ALPHABÉTISATION sous le poste : Apprentissage et alphabétisation des adultes.

Il est fait rapport de ces résolutions. Le rapport est déposé.

L'Assemblée se forme en Comité des subsides.

M^{me} HOWARD, *présidente du Comité des subsides*, présente le rapport sur les travaux du 5 novembre 2015 :

BUDGET DES DÉPENSES EN CAPITAL

Le Comité adopte la proposition suivante :

Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016, la somme maximale de TROIS MILLIARDS CENT TROIS MILLIONS SEPT CENT QUATRE-VINGT-HUIT MILLE DOLLARS (3 103 788 000 \$) et de l'affecter au budget des dépenses en capital.

**ANNEXE
PROGRAMMES NON BUDGÉTAIRES — CRÉDITS POUR 2015-2016**
(milliers de \$)

	Nouveaux crédits ou crédits supplémentaires
Conseil des corporations de la Couronne	
Fonds de développement économique local	18 000
Régie de l'hydro-électricité du Manitoba	2 337 000
Société manitobaine des alcools et des loteries	31 200
Affaires autochtones et du Nord	
Collectivités visées par les Affaires du Nord	16 039
Agriculture, Alimentation et Développement rural	
Société des services agricoles du Manitoba	145 353
Conservation et Gestion des ressources hydriques	
Office de financement des organismes de service spécial :	
Pépinière forestière Pineland	830
Éducation et Enseignement supérieur	
Programme manitobain d'aide aux étudiants	39 608
Établissements d'enseignement postsecondaire	164 795
Commission des finances des écoles publiques	237 872
Finances	
Leaf Rapids Town Properties Ltd.	2 000
Office de financement des organismes de service spécial :	
Organisme de gestion des véhicules gouvernementaux et de l'équipement lourd	27 000
Santé, Vie saine et Aînés	
Services de diagnostic du Manitoba	4 590

Logement et Développement communautaire

Société d'habitation et de rénovation du Manitoba	39 987
Office des prêts et de garantie de prêts aux coopératives	2 140

Administrations municipales

Commission des services d'approvisionnement en eau du Manitoba	24 074
--	--------

Tourisme, Culture, Patrimoine, Sport et Protection du consommateur

Sport Manitoba Inc.	13 300
---------------------	--------

3 103 788

Il est fait rapport de cette résolution. Le rapport est déposé.

L'Assemblée se forme en Comité des subsides.

L'Assemblée approuve la motion d'adhésion, prévue au paragraphe 78(1) du *Règlement*, que le Comité des subsides a examinée et dont il lui a fait rapport.

M. le *ministre* DEWAR propose que soit payée sur le Trésor, afin de couvrir certaines dépenses en capital, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016, la somme de TROIS MILLIARDS CENT TROIS MILLIONS SEPT CENT QUATRE-VINGT-HUIT MILLE DOLLARS (3 103 788 000 \$).

La motion, mise aux voix, est adoptée.

M. le *ministre* DEWAR propose d'accorder à Sa Majesté sur le Trésor, pour certaines dépenses de l'administration publique pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016, la somme de DOUZE MILLIARDS SIX CENT DIX-HUIT MILLIONS SIX CENT SOIXANTE ET UN MILLE DOLLARS (12 618 661 000 \$), prévue à la partie A (Dépenses de fonctionnement), et la somme de SEPT CENT CINQUANTE MILLIONS SEPT CENT UN MILLE DOLLARS (750 701 000 \$), prévue à la partie B (Investissements en immobilisations) de ce budget.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

M. le *ministre* DEWAR propose que le projet de loi 46 — *Loi de 2015 portant affectation de crédits/The Appropriation Act, 2015* — soit lu une première fois et que l'Assemblée en ordonne la deuxième lecture immédiatement.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

M. le *ministre* DEWAR propose la deuxième lecture et le renvoi en comité plénier du projet de loi 46 — *Loi de 2015 portant affectation de crédits/The Appropriation Act, 2015*.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* DEWAR intervient. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité plénier.

M. le *ministre* DEWAR propose que le projet de loi 47 — *Loi d'emprunt de 2015/The Loan Act, 2015* — soit lu une première fois et que l'Assemblée en ordonne la deuxième lecture immédiatement.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

M. le *ministre* DEWAR propose la deuxième lecture et le renvoi en comité plénier du projet de loi 47 — *Loi d'emprunt de 2015/The Loan Act, 2015*.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* DEWAR intervient.

M. FRIESEN pose des questions au ministre.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité plénier.

M. le *ministre* DEWAR propose la deuxième lecture et le renvoi en comité plénier du projet de loi 36 — *Loi d'exécution du budget de 2015 et modifiant diverses dispositions législatives en matière de fiscalité/The Budget Implementation and Tax Statutes Amendment Act, 2015*.

(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* DEWAR ainsi que MM. FRIESEN, GERRARD et HELWER interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité plénier.

M. le *ministre* DEWAR dépose le message du lieutenant-gouverneur recommandant l'affectation de recettes publiques à l'application du projet de loi 36.

(Document parlementaire n° 101)

L'Assemblée se forme en comité plénier.

Le comité plénier examine le projet de loi 36 — *Loi d'exécution du budget de 2015 et modifiant diverses dispositions législatives en matière de fiscalité/The Budget Implementation and Tax Statutes Amendment Act, 2015* — et en fait rapport sans amendement.

Le comité plénier examine le projet de loi 46 — *Loi de 2015 portant affectation de crédits/The Appropriation Act, 2015* — et en fait rapport sans amendement.

Le comité plénier examine le projet de loi 47 — *Loi d'emprunt de 2015/The Loan Act, 2015* — et en fait rapport sans amendement.

M. le *ministre* CHOMIAK propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 47 — *Loi d'emprunt de 2015/The Loan Act, 2015* — dont a fait rapport le comité plénier.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* CHOMIAK intervient. La motion, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

POUR

ALLAN
ALTEMEYER
ASHTON
BRAUN
CALDWELL
CHIEF
CHOMIAK
CROTHERS
DEWAR
GAUDREAU
HOWARD
IRVIN-ROSS
JHA
KOSTYSHYN
LATHLIN
LEMIEUX

MACKINTOSH
MALOWAY
MARCELINO (Logan)
MARCELINO (Tyndall Park)
MELNICK
NEVAKSHONOFF
OSWALD
PETTERSEN
ROBINSON
SARAN
SELINGER
STRUTHERS
SWAN
WIEBE
WIGHT 31

CONTRE

BRIESE
CULLEN
EICHLER
EWASKO
FRIESEN
GERRARD
GOERTZEN

HELWER
MARTIN
PEDERSEN
PIWNIUK
SMOOK
STEFANSON
WISHART..... 14

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

M. le *ministre* CHOMIAK propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 46 — *Loi de 2015 portant affectation de crédits/The Appropriation Act, 2015* — dont a fait rapport le comité plénier.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* CHOMIAK intervient. La motion, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

POUR

ALLAN
ALTEMEYER
ASHTON
BRAUN
CALDWELL
CHIEF
CHOMIAK
CROTHERS
DEWAR
GAUDREAU
HOWARD
IRVIN-ROSS
JHA
KOSTYSHYN
LATHLIN
LEMIEUX

MACKINTOSH
MALOWAY
MARCELINO (Logan)
MARCELINO (Tyndall Park)
MELNICK
NEVAKSHONOFF
OSWALD
PETTERSEN
ROBINSON
RONDEAU
SARAN
SELINGER
STRUTHERS
SWAN
WIEBE
WIGHT 32

CONTRE

BRIESE
CULLEN
EICHLER
EWASKO
FRIESEN
GERRARD
GOERTZEN

HELWER
MARTIN
PEDERSEN
PIWNIUK
SMOOK
STEFANSON
WISHART..... 14

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

M. le *ministre* CHOMIAK propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 36 — *Loi d'exécution du budget de 2015 et modifiant diverses dispositions législatives en matière de fiscalité/The Budget Implementation and Tax Statutes Amendment Act, 2015* — dont a fait rapport le comité plénier.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* CHOMIAK intervient. La motion, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

POUR

ALLAN
ALTEMEYER
ASHTON
BRAUN
CALDWELL
CHIEF
CHOMIAK
CROTHERS
DEWAR
GAUDREAU
HOWARD
IRVIN-ROSS
JHA
KOSTYSHYN
LATHLIN
LEMIEUX

MACKINTOSH
MALOWAY
MARCELINO (Logan)
MARCELINO (Tyndall Park)
MELNICK
NEVAKSHONOFF
OSWALD
PETTERSEN
ROBINSON
RONDEAU
SARAN
SELINGER
STRUTHERS
SWAN
WIEBE
WIGHT 32

CONTRE

BRIESE
CULLEN
EICHLER
EWASKO
FRIESEN
GERRARD
GOERTZEN

HELWER
MARTIN
PEDERSEN
PIWNIUK
SMOOK
STEFANSON
WISHART..... 14

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

Janice FILMON, *lieutenant-gouverneure de la province du Manitoba*, fait son entrée à l'Assemblée à 17 h 43 et prend place sur le trône.

Le président s'adresse à la lieutenant-gouverneure en ces termes :

« Votre Honneur, l'Assemblée législative du Manitoba vous prie de sanctionner les projets de loi indiqués ci-après :

« (N^o 46) — *Loi de 2015 portant affectation de crédits/The Appropriation Act, 2015*;

« (N^o 47) — *Loi d'emprunt de 2015/The Loan Act, 2015* ».

La greffière de l'Assemblée législative annonce la sanction des projets de loi en ces termes :

« Au nom de Sa Majesté, la lieutenant-gouverneure sanctionne les projets de loi en question. »

* * *

Le président s'adresse à la lieutenant-gouverneure en ces termes :

« Au cours de la présente session, l'Assemblée législative a adopté certains projets de loi que je vous demande de sanctionner.

« (N^o 4) — *Loi sur la promotion du secteur agroalimentaire/The Farm and Food Awareness Act*;

« (N^o 10) — *Loi modifiant la Loi sur les municipalités/The Municipal Amendment Act*;

« (N^o 13) — *Loi modifiant la Loi sur l'aménagement du territoire (circonscriptions spéciales d'aménagement du territoire)/The Planning Amendment Act (Special Planning Areas)*;

« (N^o 15) — *Loi modifiant la Loi sur l'insaisissabilité des biens culturels étrangers/The Foreign Cultural Objects Immunity from Seizure Amendment Act*;

« (N^o 18) — *Loi sur les professions reconnues/The Certified Occupations Act*;

« (N^o 19) — *Loi modifiant la Loi sur la profession d'avocat/The Legal Profession Amendment Act*;

« (N^o 20) — *Loi modifiant la Loi sur les architectes/The Architects Amendment Act*;

« (N^o 21) — *Loi modifiant la Loi sur les ingénieurs et les géoscientifiques/The Engineering and Geoscientific Professions Amendment Act*;

« (N^o 23) — *Loi modifiant la Loi sur la boxe/The Boxing Amendment Act*;

« (N^o 24) — *Loi modifiant la Loi sur la conservation de la faune et la Loi sur la pêche/The Wildlife Amendment and Fisheries Amendment Act*;

« (N^o 27) — *Loi modifiant la Loi sur la médecine vétérinaire/The Veterinary Medical Amendment Act*;

« (N^o 28) — *Loi modifiant la Loi sur les sûretés relatives aux biens personnels/The Personal Property Security Amendment Act*;

« (N^o 30) — *Loi modifiant la Loi sur la protection de la santé des non-fumeurs (cigarettes électroniques)/The Non-Smokers Health Protection Amendment Act (E-Cigarettes)*;

« (N^o 31) — *Loi sur les urbanistes professionnels/The Registered Professional Planners Act*;

« (N^o 32) — *Loi modifiant la Loi sur la destruction des mauvaises herbes/The Noxious Weeds Amendment Act*;

« (N^o 34) — *Loi sur la sécurité accrue des routes (modification de la Loi sur les conducteurs et les véhicules et du Code de la route)/The Safer Roads Act (Drivers and Vehicles Act and Highway Traffic Act Amended)*;

« (N^o 36) — *Loi d'exécution du budget de 2015 et modifiant diverses dispositions législatives en matière de fiscalité/The Budget Implementation and Tax Statutes Amendment Act, 2015*;

« (N^o 37) — *Loi sur la radioprotection/The Radiation Protection Act*;

« (N^o 38) — *Loi sur la protection des images intimes/The Intimate Image Protection Act*;

« (N^o 41) — *Loi corrective de 2015/The Statutes Correction and Minor Amendments Act, 2015*;

« (N^o 45) — *Loi modifiant la Loi électorale/The Elections Amendment Act*;

« (N^o 70) — *Loi sur les services immobiliers/The Real Estate Services Act* ».

La greffière de l'Assemblée législative annonce la sanction des projets de loi en ces termes :

« Au nom de Sa Majesté, la lieutenant-gouverneure sanctionne les projets de loi en question. »

À 17 h 50, la lieutenant-gouverneure se retire.

La séance est levée à 17 h 51.

Le président,

Daryl Reid